



EPADH Décès demande de remboursement

Par **DANIEL Bernard**, le **02/01/2018** à **19:33**

Ma maman est décédée en EPADH le 14 décembre

Nous avons demandé après libération de la chambre le 18 décembre une facture de régularisation et le remboursement du trop perçu sur le compte qui avait payé. Ce compte est un compte joint entre ma maman et moi. Compte toujours ouvert.

Dans un premier temps, l'EPADH a demandé un courriel de mon frère et mes deux soeurs comme condition de versement. Chose faite.

Dans un deuxième temps, il me demande un porte-fort. La mairie de Brioude où j'habite me dit ne plus en établir depuis 2011.

Troisième temps, 15 jours plus tard, l'EPADH me demande une collection de document de succession.

Pourquoi l'EPADH ne peut pas rembourser simplement le trop perçu sur le compte qui l'a payé ?